



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 014/PAPN-SPCPM du 18 Octobre 2019

RÉPUBLIQUE DU CONGO

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

PHASE D'URGENCE DU PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE POINTE-NOIRE
ET
PROJET D'APPUI À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PÊCHE AU CONGO ET À LA DURABILITÉ DE SA GESTION

SERVICES DE CONSULTANTS
Manifestations d'intérêt

Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) sur fonds délégués de l'Union européenne, pour accompagner le programme d'extension de ses infrastructures d'accueil, de mise à niveau de la gestion environnementale du site, et de préservation de la ressource halieutique. Les objectifs de ce programme sont :

- (i) de permettre au PAPN de répondre à la croissance du trafic du port de Pointe-Noire en améliorant ses structures d'accueil et sa compétitivité ;
- (ii) d'appuyer le PAPN afin de mettre en œuvre une gestion environnementale conforme aux standards internationaux ;
- (iii) d'appuyer le Congo afin de retrouver un mode d'exploitation durable de la ressource halieutique.

Les Services du consultant auront pour **objet d'assurer la communication grand public et institutionnelle de ce programme**. Le budget maximal alloué à ces services est de **200 000 euros** soit **131 191 400 FCFA** sur une durée maximale de 4 ans.

Le PAPN invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : Communication ;
- Du domaine et de l'expertise technique :
 - Définition d'une stratégie de visibilité, construction et mise en œuvre d'un plan de communication pluriannuel ;
 - Communication grand public (populations locales, acteurs de la pêche industrielle et artisanale) et institutionnelle (autorités congolaises, communauté portuaires et usagers du port) utilisant les média print, télévisuelle, internet et réseaux sociaux ;
 - Relation presse ;
 - Communication événementielle.

Expérience de communication pour un projet d'une organisation internationale, d'une entreprise multinationale ou financé par des bailleurs internationaux serait valorisée.

- Du contexte géographique : Afrique francophone.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard du critère suivant :

- Appui sur des partenaires locaux ;

Le PAPN dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **16 décembre 2019 à 12 heures (heure locale)**.

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire

Avenue de Bordeaux (Enceinte Portuaire)

BP : 711-Pointe-Noire -République du Congo

Tél. : (+242) 22 294 00 52 ; Courriel : info@papn-cg.org ;

(A l'attention de Monsieur le Directeur Général du PAPN)

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, de lundi à vendredi de 8h00 min à 16h30 min (heure locale) :

Le Chef de Département Communication du PAPN

Avenue de Bordeaux (Enceinte Portuaire)

BP : 711-Pointe-Noire -République du Congo

Tel : (+242) 06 693 59 18 ; Courriel : arseneobambi@papn-cg.org ;

avec Copies : jeanjacquesmombo250@gmail.com ; spcpm@papn-cg.org

Pointe-Noire, le 18 Octobre 2019

Le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire